



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, UNIVERSITAIRE,
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET INNOVATIONS

La Ministre



NOTE CIRCULAIRE N° 001/MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/NKN/KLS 2026
DU 12.01.2026 A L'ATTENTION DES PRESIDENTS DES CONFERENCES
PROVINCIALES DES CHEFS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVES DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE

**CONCERNE : EVALUATION DES ACTIVITES DE LA RENTREE ACADEMIQUE
2025-2026**

Mesdames et Messieurs les Présidents des Conférences Provinciales des Chefs d'Etablissements, Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements,

L'Instruction académique n°027/MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/2025 du 22 octobre 2025, portant directives relatives à l'année académique 2025–2026, a arrêté de manière formelle les actions devant impérativement être mises en œuvre en vue d'assurer une rentrée académique régulière, ordonnée et conforme aux normes en vigueur. La rentrée académique constitue un moment déterminant tant pour le parcours des étudiants que pour l'organisation et le fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur et universitaire ; elle exige, à ce titre, une exécution rigoureuse et sans déviation.

Il est constaté, de manière récurrente, que certaines activités prévues dans le cadre de la rentrée académique sont détournées de leur finalité académique et donnent lieu à des pratiques irrégulières, préjudiciables au bon déroulement de l'année académique et de nature à compromettre la qualité du cursus des étudiants. De telles pratiques sont formellement proscrites.

En conséquence, et en vue d'assurer une organisation **rigoureuse, cohérente et conforme** de la rentrée académique ainsi que de la poursuite normale de l'année académique 2025–2026, j'ordonne l'organisation d'une **mission d'évaluation des activités académiques de la rentrée**, conformément aux termes de référence joints en annexe à la présente note.

Les Présidents des Conférences Provinciales des Chefs d'Établissements sont **tenus** d'assurer l'encadrement strict et le suivi effectif de ladite mission, et de veiller à l'exécution sans réserve des instructions y relatives. Tout manquement ou défaillance constaté engagera la responsabilité des autorités académiques concernées.

Fait à Kinshasa, le 12 JAN 2026

Prof. Dr SOMBO AYANNE SAFI MUKUNA Marie-Thérèse

Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations (ESURSI)

6-8, Boulevard TSHATSHI

B.P. 5429 KINSHASA/GOMBE, RDC

Contact : +243 898951105 ; +243 810190608 ; E-mail : contact.cabinet@minesursi.gouv.cd

